



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1004

Approbation de l'extension de la durée du projet européen Secur-Cities (co-financé par la Commission européenne via l'instrument financier « Internal security fund police » (appel à projet ISFP -2017- AG - PROTECT)

Direction Sécurité Prévention

**Rapporteur** : M. CHIHI Mohamed

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1004 - APPROBATION DE L'EXTENSION DE LA DUREE DU PROJET EUROPEEN SECUR-CITIES (CO-FINANCE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE VIA L'INSTRUMENT FINANCIER « INTERNAL SECURITY FUND POLICE » (APPEL A PROJET ISFP -2017- AG - PROTECT) (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les attaques terroristes menées en Europe, au cours des dernières années, ont remis en cause les politiques publiques et les organisations en matière de sécurité. Des réflexions au niveau européen se sont engagées et la Commission européenne a décidé de créer un fonds spécifique, l'Internal security fund police » (ISFP) pour aider les villes, considérées comme les maillons clés dans la lutte contre le terrorisme.

Les Villes de Lyon et de Barcelone se sont ainsi associées dans le cadre du projet Secur'Cities, pour une durée initiale de 3 ans, de janvier 2019 à décembre 2021, dont l'objectif global est de renforcer la sécurité de l'espace public tout en préservant son caractère libre, ouvert et festif.

Ce projet dispose d'un budget total d'environ 3 millions d'euros, financé à 90% par la Commission européenne soit 2 778 017 € dont 1 513 197,53 € pour la Ville de Lyon qui en assure la coordination.

L'enjeu de Secur'Cities, pour la Ville de Lyon, est triple. D'une part, il vise à améliorer la sécurisation de l'espace public. D'autre part, il permet de contribuer au rayonnement et à la reconnaissance européenne de l'expertise de la Ville de Lyon en matière de sécurité urbaine. Enfin, cela démontre la capacité de la Ville de Lyon à être moteur pour de futurs projets européens, sur d'autres thématiques, notamment en tant que coordinateur.

En raison de la crise sanitaire, certaines activités de Secur'Cities sont encore impactées voire bloquées, tant à Lyon qu'à Barcelone. Cela concerne, en particulier, les expérimentations sur le terrain, et dans des conditions réelles, de certaines solutions permettant :

- d'améliorer la sécurisation des événements festifs sur l'espace public (prêt d'équipements de sécurisation, nouveau télé - service pour les demandes de manifestations, outil d'analyse des risques, etc.) ;
- d'accroître les capacités de gestion de crise (main courante de gestion de crise, éléments de signalétiques visuels ou auditifs).

Pour réaliser le projet, tel que prévu, et sécuriser le financement européen alloué, sa durée doit être prorogée de 12 mois pour absorber l'impact de la crise sanitaire qui dure depuis 18 mois.

Cette extension de 36 à 48 mois se fera sans modification de l'enveloppe budgétaire globale du projet.

Pour mémoire, en tant que chef de file, la Ville de Lyon a déjà perçu une avance de 80% de la totalité du financement UE (soit 2 222 413 €) et a reversé sa quote - part à Barcelone.

Si Secur Cities n'est pas réalisé dans sa globalité ou si certaines activités sont mises en œuvre alors qu'elles ne répondent pas aux objectifs stricts du projet, la Ville de Lyon s'expose au risque de devoir rembourser une partie du financement, affectant ainsi négativement sa réputation auprès de la Commission européenne et de la Ville de Barcelone.

La Ville de Lyon est le seul interlocuteur financier pour la Commission européenne bien que chaque partenaire soit responsable de la bonne mise en œuvre du budget et des tâches qui lui sont confiés.

En conséquence, il appartient à la Commune de Lyon de délibérer la première pour valider le principe de la prolongation précitée, afin d'aboutir à la rédaction d'un avenant à la convention de subvention qui sera validé par les instances européennes et signé par la suite par les deux parties.

Il est ici précisé que l'avenant à la convention de subvention en vigueur aura pour unique effet de prolonger la durée de l'engagement des parties, à l'exclusion de toute autre modification des engagements pris.

L'article 2 de l'accord de consortium (consortium agreement) prévoyant que toute prolongation du contrat de subvention entraîne automatiquement une augmentation égale du contrat de consortium, il n'est pas nécessaire de modifier ce dernier.

Vu le Grant agreement, ou convention de subvention, en date du 19 décembre 2018, conclu avec la Commission européenne ;

Vu le Consortium agreement, ou contrat de consortium, en date du 18 janvier 2019, conclu avec la Ville de Barcelone ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension de la durée du projet Secur'Cities de 36 à 48 mois (la fin du projet étant portée au 31 décembre 2022). Cette prolongation sera formalisée par un avenant au contrat de subvention (Grant agreement).
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'avenant nécessaire à la prolongation de la convention de subvention.
- 3- Le montant global de l'opération 60050001 – ISFP – Sécurisation des manifestations n'est pas modifié par la présente prolongation du contrat.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET